

SMICTOM LOT GARONNE BAISE**Comité Syndical du 9 décembre 2020****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt, le mercredi neuf décembre à dix-huit heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à Aiguillon, à la salle de réunion 17, avenue du 11 novembre, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI. Convocations régulièrement adressées le 03/12/2020.

Nombre de délégués syndicaux

en exercice: 24 délégués

n° ordre 2020-37

Présents : 23 votants : 23

Étaient présents : 23 délégués

Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas : Messieurs Jean-Pierre GENTILLET, Alain PALADIN, Georges LEBON, Christian GIRARDI, Christian LAFOUGERE, Daniel TEULET, Philippe LAGARDE, Aldo RUGGIERI, Jean-Marc LLORCA, Alain MOULUCOU (suppléant), Christophe MELON (suppléant) (**11 présents**)

Albret Communauté : Mesdames Paulette LABORDE, Valérie TONIN, Evelyne CASEROTTO (départ à 19h40 jusqu'au vote de la DL 2020-42), Isabelle SALIS, Messieurs Robert LINOSSIER, Frédéric SANCHEZ (départ à 19h40 jusqu'au vote de la DL 2020-42), Henri de COLOMBEL, Alain LORENZELLI, Jean-Louis MOLINIE (départ à 19h35 avant le vote de la DL 2020-42), Christophe BESSIERES, Didier SOUBIRON (arrivé à 19h35 pour le vote de la DL 2020-42), Lionel LABARTHE (suppléant), Daniel HANROT (suppléant de M. J. Louis MOLINIE pour le vote de la DL 2020-42 à la DL 2020-47 et de M. Didier SOUBIRON pour le vote de la DL 2020-36 à la DL 2020-41) (**12 présents**)

Assistaient également à la séance en qualité de suppléants sans voix délibérative :

Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas : /

Albret Communauté : /

Pouvoirs de vote : 0**Assistaient également à la séance :**

Madame Chantal FERRY : Directrice Générale des services

Monsieur Claude BOGALHEIRO : Responsable Technique

Madame Olivia MOREAU Chargée des Affaires Générales et juridiques

Madame SANS Laurence : Secrétaire de Direction

N° ordre : 2020-37

OBJET : Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2021

M. le Président rappelle que suivant les dispositions du CGCT, l'exécutif peut jusqu'à l'adoption du budget :

- **Sans délibération** : mettre en recouvrement les recettes et engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget précédent. L'exécutif est en outre en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.
- **Avec délibération** : engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Aussi, en raison du vote du budget primitif 2021 dans le courant du 1^{er} trimestre 2021 et afin d'assurer la continuité du fonctionnement des services, il est proposé d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget, dans la limite des crédits présentés ci-dessous :

Opérations concernées :

Intitulé	Budget 2020	Autorisation maximale
024 Aménagement déchèteries	71 100	17 775
100 Acquisition conteneurs	6 000	1 500
101 Aménagement casiers Fauillet	1 350 000	337 500
109 Equipement bureaux siège social	20 500	5 125
113 PAV	87 500	21 875
114 Acquisition de véhicule de collecte	90 000	22 500
116 Equipement Atelier	5 000	1 250
118 Prévention	25 000	6 250
119 Compacteurs solaire, composteurs, déshydrateurs	126 000	31 500
120 Construction d'un quai de transfert	1 240 000	310 000
121 Regroupement des services techniques	1 050 000	262 500

Entendu le rapport de présentation,
Vu les statuts du SMICTOM LGB,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **Article 1 : Autorise Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2021 jusqu'au vote du budget primitif 2021 dans la limite des crédits présentés ci-dessus,**
- **Article 2 : Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à la présente délibération**

Résultats des votes	
Suffrages exprimés	23
Pour	23
Contre	0
Abstention	0

Publication/Affichage : 10/12/2020

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Le Président
Alain LORENZELLI